Motion contre la suppression de la Technologie en Sixième

Présentée par les élu-es des personnels d'éducation et d'enseignement (liste SNES-FSU et sympathisant-es)

Le ministre a annoncé par voie de presse le 12 janvier 2023, son intention de supprimer l'enseignement de technologie en classe de Sixième à la rentrée 2023. Cette décision serait en tout point inacceptable.

D'une part, elle retirerait aux élèves la possibilité de découvrir dès la Sixième une nouvelle dimension de la discipline technologie qui concourt à la compréhension du monde qui les entoure.

La technologie apporte aux élèves une dimension de la culture commune ancrée dans les sciences et techniques. Elle permet tout à la fois de manipuler et d'interroger la rationalité technique des systèmes de nos sociétés modernes.

D'autre part, que deviendrait le programme de sciences et technologie en Sixième ? La part de technologie serait-elle supprimée ? Ou serait-ce aux collègues de SVT et de physique-chimie d'assumer la responsabilité de compenser cet enseignement retiré à la technologie ? Quels moyens horaires y seraient consacrés ? Quelle possibilité nouvelle de groupes à effectif réduit est prévue ? Aucune puisque la suppression de la technologie en Sixième viendrait financer à coût constant le nouvel accompagnement des élèves en mathématiques ou en français, qui pourrait de surcroît être confié à des professeur·es des écoles ou à des professeurs du second degré hors discipline.

Le choix du ministre met clairement en danger les postes de nos collègues de technologie qui pourraient se retrouver en complément de service dans un autre établissement à la rentrée voire être victimes d'une mesure de carte scolaire, à moins qu'il soit prévu qu'ils assurent du soutien...

En classe de Cinquième, le nouveau dispositif prévu à la rentrée sur une demi-journée par semaine pour découvrir les métiers entraînera-t-il lui aussi une amputation horaire voire une suppression pour d'autres enseignements disciplinaires ? La nouvelle réforme du collège s'engage sur des bases intolérables qui ne permettront pas aux élèves de mieux réussir en étant mieux accompagnés dans leurs apprentissages, notamment par la diminution des effectifs des classes et la possibilité de travail en effectif réduit dans la discipline avec un professeur du second degré de la disicpline.

C'est pourquoi nous nous opposons fermement à la suppression de la technologie en Sixième et rappelons qu'aucun texte réglementaire ne le permet.

Complément sur le renforcement mathématiques-français en Sixième :

Les groupes de niveau interclasse pour du soutien ou du renforcement en français ou en mathématiques présentent également des vices de conception inacceptables, et nous nous opposons donc à ce projet.

En premier lieu ce dispositif vise manifestement à différencier non pas les moyens mais les contenus et objectifs au sein de la classe entre deux catégories d'élèves.

D'autre part ce dispositif ne tient pas compte de la nécessaire articulation des temps de soutien ou approfondissement avec l'enseignement disciplinaire dispensé par le professeur de chaque classe de 6e.

Par ailleurs ce dispositif éclate les apprentissages en sessions courtes que l'on sait impropre à faire progresser les élèves de façon durable.

Cette heure incluse dans les 26h hebdomadaires pourrait être confiée à des professeurs du second degré hors discipline, ce qui est une négation de la qualification disciplinaire des enseignants et une nouvelle atteinte portée aux apprentissages des élèves. Enfin cette heure incluse dans les 26h hebdomadaires pourrait d'ailleurs être confiée à des professeur·es des écoles. Leur implication dans ce dispositif montre la volonté ministérielle d'accélérer la primarisation du collège.